

**TARIFS 2016/2017**  
**3<sup>ème</sup> Prépa Pro**

**EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES**

**FRAIS SCOLARITE NET MENSUELLE** 50 €  
(tout frais compris, aucun supplément ne sera demandé)

**RESTAURATION** : prix du repas 6 €  
(chargement de la carte restauration par règlement en chèque ou espèces)

- ❖ La scolarité sera facturée de septembre à Juin quel que soit le nombre de journées passées dans l'établissement.
  - Le 1<sup>er</sup> règlement (pour le mois de septembre) sera à effectuer par chèque et à transmettre dans le dossier d'inscription. Celui-ci sera encaissé mi-septembre.
  - Les règlements de octobre à juin se feront par prélèvement (une facture vous sera préalablement transmise par courrier).
- ❖ Seuls les repas consommés sont payés
- ❖ Avis aux élèves : pour toutes demandes de photocopies celles-ci seront facturées 0,50 €

**INTERNES**

**FRAIS SCOLARITE NET MENSUELLE** tout frais compris 50 €

**INTERNAT NET MENSUEL** 86 €

**FRAIS DE RESTAURATION** par semaine 58 €

- ❖ La scolarité et l'internat seront facturés de septembre à Juin quel que soit le nombre de journées passées dans l'établissement.
  - Le 1<sup>er</sup> règlement (pour le mois de septembre) sera à effectuer par chèque et à transmettre dans le dossier d'inscription. Celui-ci sera encaissé mi-septembre.
  - Les règlements de octobre à juin se feront par prélèvement (une facture vous sera préalablement transmise par courrier).
- ❖ En ce qui concerne la restauration toute absence pour raison médicale est déduite le mois suivant. Les périodes de stage sont également déduites
- ❖ Pour la réservation de l'internat il sera demandé deux chèques de caution (non rendu en cas de désistement) et à remettre avec le dossier d'inscription.
  - Caution de 300 € :
    - réservation non rendu en cas de désistement de l'inscription
    - encaissement en cas de dégradation des locaux
  - Caution de 10 € pour les clefs de placard (encaissement en cas de perte)



## TARIFS 2016/2017 CAP & BAC PRO

### EXTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES

**FRAIS SCOLARITE NET MENSUELLE** 79 €  
(tout frais compris, aucun supplément ne sera demandé)

**RESTAURATION** : prix du repas 6 €  
(chargement de la carte restauration par règlement en chèque ou espèces)

- ❖ La scolarité sera facturée de septembre à Juin quel que soit le nombre de journées passées dans l'établissement.
  - Le 1<sup>er</sup> règlement (pour le mois de septembre) sera à effectuer par chèque et à transmettre dans le dossier d'inscription. Celui-ci sera encaissé mi-septembre.
  - Les règlements de octobre à juin se feront par prélèvement (une facture vous sera préalablement transmise par courrier).
- ❖ Seuls les repas consommés sont payés
- ❖ Avis aux élèves : pour toutes demandes de photocopies celles-ci seront facturées 0,50 €

### INTERNES

**FRAIS SCOLARITE NET MENSUELLE** tout frais compris 79 €

**INTERNAT NET MENSUEL** 86 €

**FRAIS DE RESTAURATION** par semaine 58 €

- ❖ La scolarité et l'internat seront facturés de septembre à Juin quel que soit le nombre de journées passées dans l'établissement.
  - Le 1<sup>er</sup> règlement (pour le mois de septembre) sera à effectuer par chèque et à transmettre dans le dossier d'inscription. Celui-ci sera encaissé mi-septembre.
  - Les règlements de octobre à juin se feront par prélèvement (une facture vous sera préalablement transmise par courrier).
- ❖ En ce qui concerne la restauration toute absence pour raison médicale est déduite le mois suivant. Les périodes de stage sont également déduites
- ❖ Pour la réservation de l'internat il sera demandé deux chèques de caution (non rendu en cas de désistement) et à remettre avec le dossier d'inscription.
  - Caution de 300 € :
    - réservation non rendu en cas de désistement de l'inscription
    - encaissement en cas de dégradation des locaux
  - Caution de 10 € pour les clefs de placard (encaissement en cas de perte)